



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2020

1. 1. Délocalisation des réunions de conseil

Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement, les précautions sanitaires vis-à-vis des élus et du public sont obligatoires. La salle de conseil ne permettant pas d'assurer cette protection, le Conseil décide de déplacer ses réunions à la salle Michel Bouchet.

2. Adoption du règlement intérieur du Conseil

Pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur qui en définit les règles. Le Conseil adopte le règlement présenté.

3. Convention de groupement de commande

Le balayage des rues est concédé à des sociétés privées dans les communes ne disposant pas de matériel spécifique. La communauté de communes offre la possibilité de créer un groupement de commandes pour ce service et elle sera le coordinateur de l'opération. Le Conseil adopte cette proposition.

4. Acquisition foncière

- Parcelle pour l'installation d'une pompe de refoulement : la commune poursuit son programme d'assainissement notamment dans le secteur de l'Hic. Compte tenu de la déclivité, un poste de refoulement est nécessaire. Le Conseil accepte l'achat d'une parcelle de 25 m² au tarif de 20 € le m².
- Parcelle pour canalisation d'eaux pluviales : l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur de l'Hic utilise une canalisation placée en servitude sur un terrain privé, mais elle doit être reliée à la noue de la rue du châtelet. Pour ce faire l'achat, d'une parcelle est indispensable. Le Conseil décide d'acquérir 270 m² à 1 € le m².
- Parcelle boisée à Saint-Maur : dans la continuité de l'acquisition progressive du bois de Saint-Maur le conseil décide l'achat de deux parcelles d'une superficie de 6 565 m².

5. Approbation de la convention « Visio + »

Cette convention qui recouvre sept types de prestations doit être signée avec le Syndicat Énergie Vienne. Le Conseil décide d'adopter cette convention.

6. Subvention ACTIV Flash

Dans le contexte sanitaire actuel, le Département a mobilisé des crédits pour soutenir l'activité économique et les investissements des communes. Le Conseil décide de présenter le programme de réfection du sol du gymnase dans le cadre de ce programme ACTIV Flash d'un montant de 22 150 €.

7. Fonds de concours et convention avec la CCHP

Le gymnase, propriété communale, a été mis à disposition de la communauté de communes, à charge à elle d'assurer son entretien dont les travaux de mise en accessibilité. Mais ils n'ont pas été réalisés. De retour dans le giron communal, ils vont être effectués avec un fonds de concours d'un montant de 18 693,47 € accordé par la CCHP. Le Conseil accepte la signature d'une convention de versement de ce fonds.

8. Protection sociale complémentaire

Cette convention sera signée avec le Centre de Gestion qui, au terme de la procédure de mise en concurrence, a retenu Territoria Mutuelle. Le conseil décide de renouveler ce contrat de protection sociale à hauteur de 5 € par agent.

9. Personnel communal

Dans le cadre d'une promotion interne du personnel communal le Conseil décide de fermer un poste d'adjoint technique principal 1^{re} classe et un poste d'ATSEM principal 1^{re} classe et d'ouvrir deux postes d'agent de maîtrise.

10. Questions diverses

- *Dates des commissions* : elles se tiendront en mairie compte tenu du nombre restreint de participants et l'absence de public.
 - Bâtiments : 30/09 à 20h30
 - Voirie : 07/10 à 20h30
 - Fêtes : 14/10 à 20h30
 - Sociale : 20/10 18h30
- *Théâtre* : la représentation du TPP du 14 novembre est annulée compte tenu de la situation sanitaire.
- *Écoles* : la rentrée s'est effectuée sans difficultés mais avec un nouveau protocole qui maintient des gestes barrières et le port du masque pour tout le personnel. Une enseignante a sollicité l'utilisation d'une parcelle arborée pour organiser un temps de travail en extérieur. Le propriétaire contacté a donné son accord.
- *Associations* : chacune d'elles a dû établir un protocole sanitaire permettant de protéger les adhérents. Les vestiaires restent fermés jusqu'à nouvel ordre.
- *CLECT* : cette structure communautaire gère les attributions de compensations aux communes, suite au transfert de compétences. Elle se réunira le 15 septembre.
- Délégué au syndicat Eaux de Vienne Siveer : Bernard AYRAULT a été élu
- Délégué au Syndicat Énergie Vienne : Dominique GARNIER a été élu.